



Frais bancaires suite à utilisation frauduleuse de mon compte.

Par **Peanut**, le **19/01/2009** à **16:01**

Bonjour. r nJ'ai été victime d'escroquerie à la carte bleue sur internet (quelqu'un a uilisé mes coordonnées bancaires pour effectué des achats en mon nom). Suite à ces opérations frauduleuses, je me suis retrouvée en dépassement de découvert autorisé. Ma banque a accepté de me rembourser le montant des opérations frauduleuses, reconnaissant ainsi implicitement le manque de fiabilité du système, mais refuse de me rembourser les frais qu'elle m'a facturés suite au dépassement de découvert autorisé. Or, ce dépassement n'aurait jamais existé sans ces achats frauduleux effectués sur mon compte. rnComment exiger de ma banque qu'elle annule ces frais ?? Entre la date de débit sur internet et le remboursement des sommes escroquées, ce sont écoulés 1 mois 1/ et la banque m'a facturé près de 500 €uros de frais sur cette période.. Or je suis au RMI et cette situation n'est absolument pas tenable pour moi car du coup je me retrouve toujours en dépassement de découvert, malgré le remboursement des sommes que l'on m'a volées sur internet ... D'où frais supplémentaires et je en vois pas comment je vais pouvoir m'en sortir. Et cette situation ne m'est absolument pas imputable ..